



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

18 juin 2024

Déclaration liminaire

Comité social d'administration centrale

18 juin 2024

Madame la secrétaire générale absente,
Monsieur le secrétaire général adjoint,
Mesdames, messieurs les membres du CSA-AC

Ce CSA étant organisé durant la semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail 2024, **la CFDT attendait un peu plus de considération de l'administration centrale pour ses agents.**

Cette considération aurait dû se traduire par un ordre du jour ambitieux, à la hauteur de leurs attentes légitimes, a fortiori dans un contexte global d'instabilité qui exige leur mobilisation constante.

Pour l'administration, le 1^{er} point à l'ordre du jour, qui serait donc la préoccupation fondamentale, consiste à présenter le dispositif « stage de seconde » qui se déroule du 17 au 28 juin. Sans méconnaître l'intérêt de ce dispositif, l'administration, qui prône le renforcement de l'attractivité du ministère, a donc oublié l'essentiel : au-delà de susciter la vocation des plus jeunes pour intégrer le ministère de la justice qui peine à recruter, **il conviendrait par priorité de fidéliser les agents déjà en poste en commençant par prendre en compte leurs préoccupations quotidiennes.**

Dans un contexte inflationniste, les agents sont en attente de **transparence et d'équité dans les modalités de gestion RH de façon globale, et sur la rémunération en particulier.**

Quid du réexamen quadriennal des IFSE pour les titulaires, dont la mise en œuvre est aléatoire ?

Quid des différences de groupe ou de montants IFSE pour des titulaires exerçant les mêmes fonctions ?

Quid de la réévaluation triennale des rémunérations des contractuels réalisée ou pas, et le plus souvent sans entretien préalable avec les agents ?

Quid des délais de traitement allongés pour la formalisation des avenants des contractuels avec l'impact financier associé ?

Quid encore des écarts de rémunération entre titulaires et non-titulaires sur les mêmes missions au sein de la filière numérique suite au référentiel DINUM (Direction interministérielle du numérique) pour les contractuels ?

Bref les questions sont nombreuses et vous les éludez sans cesse, **la CFDT** dénonce ce simulacre de dialogue social en CSA AC.

Une illustration supplémentaire : il a fallu que les représentants **CFDT** passent à la loupe la nouvelle note CIA (complément indemnitaire annuel) des corps communs. Sans notre attention et notre intervention rapide, des agents d'administration centrale exerçant en régions auraient pu prétendre à un CIA moins important que leurs homologues parisiens.

Sur la **filière numérique**, **la CFDT** a demandé l'inscription de sujets précis à l'ordre du jour pour que des réponses soient apportées aux interrogations des agents.

Si le SNUM est devenu la direction du numérique, il n'en reste pas moins rattaché au secrétariat général et aux instances de dialogues social qui la régissent.

Que dire alors de l'absence de concertation préalable avant de décider de mettre fin à de nombreux contrats de prestataires au sein des DIT en juin ? Vraisemblablement l'administration n'a que faire des répercussions sur les **charges de travail** et les organisations, surtout quand on demande dans le même temps la création d'astreintes pour les **jeux olympiques** !

La CFDT vous le dit, vous assumerez ces choix, il est hors de question que ce pilotage au doigt mouillé retombe sur les agents.

Et pour cette période particulière des jeux olympiques, il serait opportun également de rappeler à la hiérarchie au sein de la DNUM que le **télétravail** est fortement encouragé et qu'il sera possible 5 jours sur 5 sur demande des agents lorsque les activités sont réalisables à distance.

L'administration centrale ne devrait-elle pas donner l'exemple et suivre les consignes diffusées ?

Sur l'attractivité et la fidélisation des agents, l'administration doit viser la transparence à l'occasion des procédures de **recrutements, de mobilités et d'avancement au choix**.

Car pour démotiver ou faire fuir un agent déjà recruté en attente d'évolution, il n'y a rien de tel que le silence méprisant de l'administration face à son incompréhension lorsqu'il se voit opposer une fin de non-recevoir sur ses interrogations légitimes sur son avenir professionnel.

Pour traiter les agents avec considération et bienveillance, il n'est pas nécessaire d'attendre la signature d'un accord ministériel sur la qualité de vie et les conditions de travail !

Et pour réussir à fidéliser les agents, l'exemplarité ne viendra pas non plus a priori du côté du **secrétariat général**...

Si la fin de l'année 2023 a été marquée par l'annonce prometteuse, à grand renfort de communication, d'un **projet de service** basé sur une démarche participative et d'amélioration continue, depuis le début de l'année 2024, silence radio... Aucune information sur les suites et les actions concrètes qui seraient déployées au bénéfice des agents...

Bref, de la com' encore de la com' et pendant ce temps les agents d'administration centrale sont oubliés de leur administration qui laisse chacun prendre des décisions d'organisations, de réorganisations voire désorganisations sans concertation ni transparence.

Pour finir, sur l'absence de suivi et sur l'opacité du fonctionnement de l'administration, **la CFDT** dénonce encore la **non-transmission des procès-verbaux de cette instance**.

Cela démontre le « respect » que l'administration accorde à ses agents et à leurs représentants élus.

De la même manière, **la CFDT** relève l'absence de la secrétaire générale comme présidente de cette instance.

Les représentants CFDT sont eux présents au quotidien et dans les instances représentatives pour les agents.

Les représentants au CSA-AC :

Jean-Jacques Rédarès, Elisabeth Matias, Anne-Laure Héroguel,
Emmanuelle François, Jean-Philippe Pinho, Maryne Macle